

# RÉGLEMENT

## 1- Définition

La Cyclo Dechancé Optique est organisée par Benoit DECHANCÉ, gérant du groupe Dechancé Optique (6 magasins et 1 camping-car).

La Cyclo sera organisée le 10 et 11 juin 2023.

Samedi 10 juin :

125 km (Nouveau Circuit) : Départ à 14h00 de la boutique de Saint Hilaire du Harcouët œ Ernée œ Domfront œ Saint Hilaire du Harcouët

Dimanche 11 juin :

60 km (circuit 2022) : Départ entre 8h00 et 9h00 de la boutique de Saint Hilaire du Harcouët œ Sourdeval œ Juvigny-le-Tertre.

100 km (circuit traditionnel) : Départ entre 7h30 et 8h30 de la boutique de Saint Hilaire du Harcouët œ Villedieu les Poêles œ Saint Hilaire du Harcouët.

10 km: circuit pédestre rendez-vous à 10h00.

Samedi soir : Conférence sur le sport avec un apéro dinatoire.

Elle est ouverte à tous après 16 ans.

Le départ et arrivée (fictif) de la Cyclo se feront à la boutique Dechancé Optique à Saint Hilaire du Harcouët. Les routes empruntées seront bitumées et le fléchage sera indiqué au sol ou par fléchage que le bord des routes.

## 2- Affichage du parcours

Le parcours sera mis à disposition à chaque randonneur lors du départ. Un coup de tampon sera fait dans chaque boutique pour s'assurer de votre passage (dans les boutiques).

## 3- Le code de la route

Les randonneurs devront respecter le code de la route et il ne seront pas prioritaires.

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages dus au non respect des règles du code de la route par les participants.

## 4- Assurances et responsabilités

Conformément à la législation, l'organisateur souscrit à une assurance responsabilité civile qui garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

Il appartient au participant de se garantir et d'être en possession d'une assurance responsabilité civile, et individuelle accident couvrant tous les frais inhérents aux dommages corporels éventuels encourus lors de sa participation à l'évènement.

Ni l'organisateur, ni son assureur couvrent les dommages qui pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol. Il incombe aux participants de se couvrir contre ce type de risque.

## 5- Respect de l'environnement

En tant que participant inscrit, vous vous engagez à respecter la nature et à veiller à ne pas l'endommager. Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritrus sur la voie publique ou dans la nature est interdit, de même que tous les déchets biodégradables.

## 6- Matériel

Le participant doit utiliser un vélo de type route ou gravel en parfait état de marche.

Le port du casque est obligatoire.

## **7- Ravitaillement**

Les organisateurs proposent 5 ravitaillements le long des trois parcours. (Ernée, Villedieu les Poêles, Sourdeval, saint hilaire et Domfront).

## **8- Conditions de participation**

- Avoir plus de 16 ans.
- Être en bonne santé, ne présenter aucune contre indications à la pratique du vélo. La décision de prendre le départ de la Cyclo est totalement de responsabilité du participant.
- Posséder une assurance responsabilité civile en cours de validité et être couvert individuellement en cas d'accident corporel et matériel.
- Avoir réglé le prix de l'inscription.
- Accepter le présent règlement.

## **9- Droit d'inscription**

Le prix de l'inscription est de 8€ par parcours. 5€ par inscription seront reversés à l'association Sur ma route pour Yoni.

L'inscription ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remboursée. Cette inscription donne droit aux différents services énumérés ci-dessous :

- Un accueil café
- Une réduction de -20% sur tout le magasin.
- Participation gratuite à la conférence sportive et apéritif dînatoire.

## **10- Départ**

Le départ du 125 km (samedi) sera prévu à 14h00.

Le départ du 100 km (dimanche) sera prévu entre 7h30 et 8h30.

Le départ du 60 km (dimanche) sera prévu entre 8h00 et 9h00.

Le départ du circuit pédestre (dimanche) sera prévu à 10h00.

Tous les départs se font à la boutique Dechancé Optique de Saint Hilaire du Harcouët.

## **11- Droit à l'image**

En acceptant le présent règlement, le participant, quel qu'en soit son âge, autorise l'organisateur et les médias, à utiliser son image (photos ou vidéos) pour sa communication.

## **12- Annulation**

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler à tout moment l'évènement avant et pendant celui-ci.

Cela ne donnera à aucun recours pour le participant.